



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 janvier 2020 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5 (Maire suppléant)

Est absent :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Une minute de silence est demandée en l'honneur de Madame Ginette Charlebois, décédée

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant, Monsieur Paul Dénommé, ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant 2 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 14 janvier 2019 soit ouverte à 19 h 00 devant 2 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 – Prévisions budgétaires 2020



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2019 – Programme triennal en immobilisations

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour décembre 2019
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour décembre 2019 (550-551-552)
- 1.3 Renouvellement contrat de service Blue Sea 2020 – Répéteur MobilOnde
- 1.4 Adoption du Règlement 2019-077 établissant la limite de vitesse sur la rue du Pont
- 1.5 Célébrant de mariages
- 1.6 Avis de motion – Règlement 202-078 Relatif au traitement des élus

200 Sécurité publique

- 2.1 Demande pour couverture désincarcération
- 2.2 Offre de service : plans, devis et surveillance de chantier pour garage sécurité civile
- 2.3 Soumission - Mannequin pour formations RCR

300 Transport

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Demande d'un citoyen pour partage de coûts

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Appui de la MRC – Vente par complément d'établissement Lac-Edja est

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Partenariat – Site web Association des Amis du Presbytère
- 7.2 Demande d'aide financière pour la bibliothèque
- 7.3 Bibliothèque - Planification et activités
- 7.4 Bibliothèque – Achats et budget

800 Correspondance

- 8.1 Présentation publique Gestion des débits par Hydro-Québec
- 8.2 MRC – Conseil en bref du 10 décembre 2019

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2020-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2019 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2019 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-01-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020 – PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2019 pour le programme triennal en immobilisations soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-01-006

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 49 à 52 de décembre 2019 et qui totalisent un montant de 32 768,30\$ soient acceptés;



- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 16 324,43\$ pour les salaires versés en décembre 2019 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 361,92\$ pour le mois de décembre 2019 soient acceptées;
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 312,37\$ pour le mois de décembre 2019 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-01-007

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

- QUE les déboursés de décembre 2019 qui totalisent un montant de 58 090,43\$ sur le journal des déboursés nos 550 à 552 soient acceptés.

ADOPTÉE

2020-01-008

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ET ENTRETIEN – RÉPÉTEUR MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'avoir un contrat d'entretien pour le répéteur installé dans la tour de CHGA sur le Mont Morissette afin d'assurer son bon fonctionnement et maintenir un système de télécommunication efficace;

CONSIDÉRANT QUE les termes et conditions du contrat ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à signer le contrat de service et d'entretien pour 36 mois, au nom de la municipalité de Blue Sea avec Mobilonde au coût annuel de 570\$ plus les taxes applicables facturées trimestriellement débutant le 1^{er} janvier 2020 et arrivant à échéance le 31 décembre 2022;

QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2020-01-009

RÈGLEMENT NO 2019-077 ÉTABLISSANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une copie dudit règlement a été remise aux membres du conseil en date du 29 octobre 2019 et que tous les membres du conseil, présents, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE Le présent règlement soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule : Règlement no 2019-077 établissant la limite de vitesse sur la rue du Pont.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier une vitesse :

- a) excédant 30 km/h dans la zone scolaire sur la rue du Pont, dans la section située vis-à-vis l'école incluant une distance de 60 mètres de part et d'autre de l'école, tel que précisé à l'annexe A;
- b) excédant 50 km/h sur la rue du Pont, tel que précisé à l'annexe A.

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la Municipalité de Blue Sea.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue le 15 janvier 2020.

ADOPTÉ

Laurent Fortin

Christian Michel

Avis de motion	5 novembre 2019
Projet de règlement	5 novembre 2019
Règlement adopté le	14 janvier 2020
Résolution no.	2020-01-009
Règlement publié le	29 janvier 2020
Règlement en vigueur le	29 janvier 2020



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ANNEXE A



2020-01-010

CÉLÉBRANT DE MARIAGES

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller #3, monsieur Marc Lacroix demande l'autorisation du Conseil afin de pouvoir célébrer des mariages et ainsi devenir célébrant désigné pour la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte et autorise la nomination de Monsieur Marc Lacroix à titre de célébrant de mariages désigné pour la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

Avis de motion est donné par Gérard Lacaille, conseiller, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura la présentation du règlement #2020-078 « Relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea », abrogeant et remplaçant tout autre règlement précédemment adopté relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea.

Le Conseil ayant décidé de lever le gel des salaires des élus, effectif depuis 2015 et qu'il y a lieu de rétablir la majoration automatique annuellement de 2,5% ou selon l'indice des prix à la consommation. Le plus élevé des deux s'appliquera automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année subséquente.



Note : Demande pour couverture désincarcération – Remettre dossier à la séance de février quand le maire sera présent pour nous informer sur les modalités d’une possible entente avec la Ville de Maniwaki pour un service de désincarcération.

2020-01-011

OFFRE DE SERVICE D’ARCHITECTE – PLANS ET DEVIS POUR GARAGE DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à la recherche de prix auprès de 2 firmes pour les services professionnels d’architecture pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier pour la construction du garage de sécurité civile qui sera construit sur le terrain récemment acquis par la municipalité dans le secteur Lac-Long;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les soumissions, à savoir :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| 1- PLA architectes : | 14 500\$ |
| 2- Robert Ledoux Architecte : | 10 800\$ |

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes aux besoins établis par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’ingénieur de la MRCVG recommande la soumission de M. Robert Ledoux de la firme RLA de Maniwaki, soit la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la soumission de RLA architecte de Maniwaki, Robert Ledoux Architecte;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2020-01-012

SOUSSION – MANNEQUINS POUR FORMATION RCR

CONSIDÉRANT QUE Le directeur des services de sécurité incendie, M. Éric Lacaille a suivi la formation pour devenir formateur des cours RCR, obligatoires pour nos services de premiers répondants, pompiers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont démontré de l’intérêt pour obtenir, de M. Lacaille, les services de formation RCR pour leurs employés des services incendie ou autres besoins en formation RCR;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d’un minimum d’équipement pour le déroulement des formations, à savoir :

- 2 défibrillateurs de pratique
- 4 mannequins de taille adulte
- 4 mannequins de taille bébé
- Les poumons de remplacement pour les deux catégories de mannequins;



CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission des Équipements MediSecur qui se spécialisent dans la fourniture de ce genre d'équipements, et ce, pour tous les équipements décrits au montant de 2 903.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la soumission de la firme Équipements MediSecur et approuve la dépense de 2 903,00\$ plus taxes applicables pour l'achat des équipements décrits dans le préambule, à savoir :

- 2 défibrillateurs de pratique
- 4 mannequins de taille adulte
- 4 mannequins de taille bébé
- Les poumons de remplacement pour les deux catégories de mannequins.

ADOPTÉE

Note : Demande d'un citoyen pour partage de coûts de location d'une toilette portative utilisée pour les utilisateurs de son commerce de location de cabanes de pêche sur glace. Le Conseil accuse réception, mais ne souhaite pas s'impliquer dans le dossier. Il tient à remercier le demandeur pour son comportement exemplaire dans la préservation de nos plans d'eau par son initiative.

Note : Vente par complément d'établissement Lac-Edja est : Par la résolution 2019-R-AG359, La MRC Vallée-de-la-Gatineau, appuie la municipalité dans leur refus de refaire l'évaluation des terrains devant faire l'objet de la vente par le ministère. La demande ayant été faite en 2015, la municipalité n'est pas responsable des délais occasionnés par les analystes du ministère et considère que l'évaluation de 2015 devrait être celle utilisée pour éviter que le dossier, dans lequel la municipalité a déjà investi plusieurs dizaines de milliers de dollars, ne tombe à l'eau.

Note : Association des Amis du Presbytère – Recherche des partenaires dans la construction d'un site web dans le cadre de la numérisation de leurs activités. Les Conseillers demandent à remettre le dossier à la séance de février

2020-01-013

DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU' il est possible de faire une demande d'aide financière au programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec - Volet 2 – pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a grandement besoin d'amélioration, que ces équipements sont devenus désuets et que de ce fait les utilisateurs délaissent la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour objectif l'augmentation de la fréquentation de la bibliothèque municipale;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDERANT QUE le local de la bibliothèque est présentement situé à l'école élémentaire Reine-Perrault de Blue Sea et qu'elle peut aussi servir aux élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise la municipalité à déposer une demande d'aide financière au programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications au montant de 1 800\$;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation concernant cette demande d'aide financière;

QUE le Conseil s'engage à respecter les modalités et exigences du programme « *Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec - Volet 2* ».

ADOPTÉE

Note : Dépôt de la planification pour l'amélioration du service de bibliothèque et des budgets proposés pour les achats associés à ces améliorations.

Note : Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2019 sera reporté à la séance de février.

Note : Présentation publique Gestion des débits par Hydro-Québec

Note : MRC – Conseil en bref du 10 décembre 2019

Période de questions de 19h35 à 19h45

2020-01-014
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 14 janvier 2020 soit close à 19h46.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier